

Pôle Energie Santé

Centre Hospitalier Louis-Pasteur

Dole / France - 2009



Présentation du projet

- Rénovation et extension des installations de production de froid du CH Dole par l'installation d'un Pôle Energie CIAT.
- Souscription d'un contrat « Premium » pour assurer une continuité du service et optimiser le fonctionnement de l'installation.



Intervenants

Client : Centre hospitalier Louis-Pasteur
Consultant : Archimen
Installateur : Spie Est

Objectifs

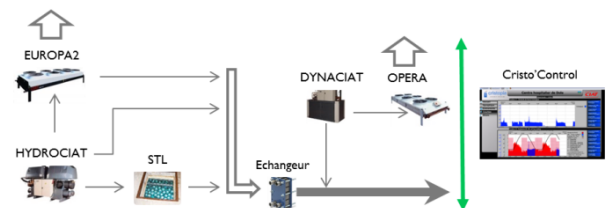
- **Sécurisation de la production de froid**
- **Optimisation de la performance énergétique globale**
- **Réduction des gaz à effet de serre**



Données techniques de la solution

Puissance totale maximum appelée	600 kWf
Volume de nodules	30 m ³
Type de nodules	AC.00
Nombre de cuve	1
Type de cuve	Parallélépipédique
Puissance de déstockage	268 kWf
Energie stockée	1 650 kWh
Free-cooling	Oui avec EUROPA2
Pilotage et supervision	Cristo'Control2
1 groupe de production HYDROCIAT LW 1800 BX	332 kWf
1 aéroréfrigérant EUROPA2 9104 HI 450	
1 échangeur PWB 45-111/189	700 kWf
1 groupe de production DYNACIAT power LG 1400	330 kWf
1 aéroréfrigérant OPERA 8103-2	

Pôle Energie CIAT



Stockage d'énergie thermique STL & free-cooling : des gains financiers et énergétiques assurés !

En 2008, l'hôpital Louis-Pasteur, l'entreprise Spie Est et le bureau d'étude Archimen, choisissent la solution globale Pôle Energie développée par CIAT et sa filiale Cristopia, pour répondre à ses besoins en froid.

Le Pôle Energie installé associe un système de stockage Cristopia avec une production par groupes de froid, des aéroréfrigérants pour le free-cooling ainsi que la supervision Cristo'Control2. Grâce à la continuité du suivi des performances de l'installation inclus dans le contrat de service et au Pôle Energie, ce centre hospitalier a pu atteindre ses objectifs de performance environnementale et de flexibilité tout en conservant la maîtrise de sa stratégie énergétique.

Gains

- **55 700 kWh électriques économisés/an**
- **Entre 10 000 à 15 000 euros d'économies sur les pénalités de dépassement de la puissance souscrite**
- **Une collaboration réussie et qui perdure avec la maîtrise d'ouvrage et l'exploitant**
- **L'impact CO₂ est réduit de 16,3%**
- **Gain TEWI* (20 ans) = 22,5%**

*TEWI : Total Equivalent Warming Impact